

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1543 Société : R.A.M.  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 163313  
 Nom & Prénom : QASSIM BRAHIM  
 Date de naissance : 1-1-1950  
 Adresse : May Ama la n°1 Bd El fida casablanca  
 Tél. : 0674636278 Total des frais engagés : 810,60 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
  
 Date de consultation : 13 JUIN 2019  
 Nom et prénom du malade : QASSIM BRAHIM Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : Glaucome  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : 23/06/19



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 JUIN 2023		5	25000 F	Dr El ASI Océan Indien 59, Avenue de la Résidence, Le
				Centre des Malades
				100000 F
				100000 F

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>HARMACIEN D 0, Bd El Mahaia - Casablanca 761 05 22 80 09 70</i>	13.06.23	660,60

09201-  
S-II-P-E

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

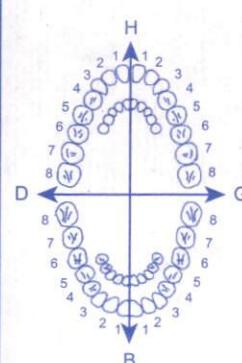
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

### [Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur EL ASRI Halima

ÓPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hôpital de Mohammadia

الدكتورة العسري حليمة

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

ليرز - صور الشريانين

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 13/06/2023

OUSSOOS - BRAHIM.

98,20 x 3

Xerophyse collagene (3) S.V.  
1g x 10 soin

91,30 x 4  
ALphagel collagene (4) S.V.  
1g x 10 mois. hui

660,60

Taillerent le 3 mois

صيدلية الدار البيضاء

PHARMACIE DE CASABLANCA

160, Bd El Mahatta - Casablanca

Tél 05 22 80 09 70

Dr EL ASRI Halima  
Oculiste et Chirurgien  
Casablanca  
19, Bd. Zerkouni  
Résidence les Fleurs

«اقامة الزهور» 59. شارع الزرقطوني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37

«Résidence les Fleurs» 59, Bd. Zerkouni - CASABLANCA - Tél : 05 22 20 19 63 / 05 22 27 91 37

07/2025

-- LAPROPHAN --

PPV : 98DH20

Flacon

07/2025

-- LAPROPHAN --

PPV : 98DH20

Flacon

-- LAPROPHAN --

PPV : 98DH20

Flacon

PPV: 91DH50

Collyre  
Brimodilide  
0.2%

Alpha

PPV: 91DH50



بريموديليد  
0.2%

فراشة

PPV: 91DH50

قيمة  
من

ALLERGAN  
AlphaGAN®  
0.2%  
Brimonidine

Collyre en solution